

*Pouvoir d'emprunt***ORDRES INSCRITS AU NOM DU
GOUVERNEMENT**

[Traduction]

**LA LOI N° 3 DE 1982-1983 SUR LE POUVOIR
D'EMPRUNT SUPPLÉMENTAIRE**

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Lalonde: Que le projet de loi C-143, portant pouvoir d'emprunt supplémentaire, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

Mme Ursula Appolloni (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, j'espère que le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) n'a pas voulu insinuer qu'à moins d'être un expert en impôt sur le revenu, un député est automatiquement un parlementaire de deuxième classe. Il me semble qu'il n'est pas nécessaire d'être un expert en impôt sur le revenu pour être vraiment représentatif de la population canadienne. Je dirais, par contre, qu'il faut absolument comprendre les gens, leurs besoins et leurs aspirations, et surtout, il faut posséder une certaine dose de ce qu'il est convenu d'appeler le simple bon sens. Malheureusement, ce n'est pas aussi courant qu'on pourrait le croire. On souhaiterait parfois que cette qualité soit plus répandue, notamment en cette auguste enceinte.

Pour ce qui est du projet de loi sur le pouvoir d'emprunt, le premier point à signaler est que personne ne devrait s'étonner que cette mesure soit nécessaire. Je ne crois pas avoir entendu quiconque dire qu'il était surpris. Les députés peuvent être inquiets ou bouleversés, et l'on pourrait employer beaucoup d'autres épithètes, selon le point de vue ou le parti auquel on appartient. On peut juger inquiétant le montant demandé.

● (1620)

La première chose qu'il convient de signaler, à mon sens, c'est que personne ne s'est vraiment étonné que le gouvernement ait besoin d'emprunter de l'argent pour pouvoir boucler l'année financière. Pour quelle raison? Tâchons de faire preuve de bon sens ce qui, comme je l'ai déjà dit, n'est malheureusement pas souvent le cas. Il faut examiner en premier lieu la situation d'ensemble. Tous ceux qui lisent le journal, regardent la télévision ou écoutent la radio savent que nous sommes en pleines récession, la pire que nous ayons connue depuis le début des années 30, et qu'elle est généralisée. Nous avons été témoins d'un chômage élevé, de taux de chômage records dans tous les pays industrialisés. Nous avons vu naître une énorme incertitude parmi les pays de l'OPEP, laquelle n'est pas encore dissipée. D'ici quelques semaines, nous serons peut-être mieux en mesure de savoir comment préparer notre propre budget pour l'année à venir. Nous ne pouvons être à l'abri des problèmes qui se posent dans d'autres pays car ils nous touchent également. Nous avons connu, au Canada, deux périodes de chômage excessivement élevé, ce qui a causé non seulement beaucoup de souffrances et de misère humaines mais aussi, d'un point de vue plus pratique, des ponctions sans précédent dans la Caisse d'assurance-chômage.

Certains d'entre nous, moi notamment, remerciant le ciel de disposer d'un régime d'assurance-chômage qui offre une certaine sécurité aux gens qui perdent leur emploi malgré eux. Nous avons effectivement une Caisse d'assurance-chômage, mais elle est épuisée. Bon nombre de nos électeurs sont même arrivés au bout des prestations auxquelles ils avaient droit et

doivent se tourner vers l'assistance sociale au niveau municipal ou provincial, ce qui est encore pire, car c'est dire que la crise dure. Manifestement, les coffres sont vides parce que moins de gens ont travaillé et que le prix du pétrole n'a pas augmenté comme on pouvait s'y attendre il y a un an. Le gouvernement touche donc moins de recettes. Les taux d'intérêt élevés, qui commencent à diminuer aujourd'hui, n'ont fait que grossir la dette nationale. Nous avons dû payer davantage pour rembourser la dette publique. Toutefois, la situation s'améliore, monsieur le Président. Dans l'ensemble, la conjoncture est beaucoup plus prometteuse aujourd'hui qu'il y a ne serait-ce que quelques semaines. Les taux d'intérêt baissent rapidement, grâce à quoi il sera plus facile aux contribuables canadiens d'assumer la dette du gouvernement. Il faut espérer que les taux d'intérêt continueront à baisser. Les indices économiques sont bons. La situation va s'améliorer.

Cependant, je le répète, aucun Canadien sensé ne doit s'étonner de voir le ministre des Finances (M. Lalonde) demander l'autorisation d'emprunter des fonds supplémentaires pour se dépanner jusqu'à la fin de l'année financière. Personne ne doit en être surpris, ni lui en faire le reproche. Une fois l'année financière terminée, toutefois, le ministre a déjà parlé de financement provisoire vers le mois de juin. Que va-t-il faire de cet argent? C'est de cette question précise que je voudrais parler, monsieur le Président. C'est l'objet de mon exposé d'aujourd'hui. Que va faire le ministre de cet argent? Comment se fait-il qu'il ne puisse attendre d'avoir présenté son budget pour obtenir les fonds nécessaires aux programmes qu'il veut mettre sur pied? A mon sens, monsieur le Président, le fait même que le budget n'ait pas encore été présenté et qu'il ne le soit pas d'ici au moins quelques semaines encore, explique en partie pourquoi le ministre doit obtenir immédiatement l'autorisation d'emprunter de l'argent et non quand il sera trop tard. Permettez-moi de vous donner quelques explications. Nous avons lu dans les journaux d'aujourd'hui que le budget sera sans doute présenté vers le mois d'avril. Personne n'en connaît la date exacte, pas même le ministre des Finances. Dans ce budget, le ministre annoncera des programmes précis. Nous, à la Chambre, savons tout le temps que prend la discussion des mesures législatives. Nous devrions être les premiers à comprendre qu'un délai sera nécessaire pour permettre à ces programmes de démarrer.

J'aimerais insister sur la façon dont, à mon avis, les programmes devraient se présenter à l'avenir. C'est aux jeunes que je pense, monsieur le Président, car malgré la reprise économique qui va se concrétiser, malgré l'énorme expansion que connaîtra notre pays à l'avenir, il faut être réalistes et bien se dire qu'au moment où ils vont recommencer à embaucher, les employeurs prendront de préférence des travailleurs qualifiés et expérimentés. Les jeunes, les derniers arrivés sur le marché du travail, seront alors relégués au dernier rang. Moi qui suis réaliste, je ne pense pas que dans l'avenir immédiat, le secteur privé va s'intéresser à nos jeunes. C'est donc le gouvernement qui doit s'en occuper car ils constituent notre avenir. Il faut donc de l'argent au gouvernement maintenant, avant même de songer à élaborer des programmes à leur intention. Mais quel genre de programmes est-ce que je propose? En premier lieu, monsieur le Président, j'estime qu'au moment de discuter des besoins de nos jeunes, nous devons nous garder de généraliser. Nous, les femmes, serions bien ennuyées si les gens